

COVID-19

Durée de la fermeture :

Plusieurs semaines au moins jusqu'à la date des congés des vacances d'avril de la première zone. Nous sommes **probablement** fermés jusqu'à fin mars. Les établissements sont fermés, les élèves ne sont pas accueillis dans les établissements scolaires pour autant une continuité pédagogique se met en œuvre du point de vue académique et départemental.

Déroulement du reste de l'année :

Nous attendons les informations qui arrivent au compte goutte. Nous ne connaissons pas l'impact que cela aura sur notre calendrier.

Continuité pédagogique :

C'est en finalisation, ça sera à destination des professionnels et des usagers.

Nos écoles sont fermées à nos élèves, on peut imaginer que des enseignants souhaitent se rendre sur le lieu de travail pour échanger sur l'organisation de ce temps sans élève. Il nous appartiendra de savoir qu'elles sont les organisations pour assurer la continuité des activités et pédagogique. La priorité les classes à examen.

Toute la France est soumise aux mêmes contraintes. L'éloignement des familles par rapport à l'outil informatique, par exemple, existe partout.

Nos enseignants sont des professionnels et sont les seuls à faire avancer les programmes. Ils devront permettre aux élèves de rester en situation d'apprentissage sans aborder de nouvelles notions. Il ne faut pas que cela dure trop longtemps devant l'écran. Les élèves peuvent repartir ce soir de l'école avec des outils papiers pour travailler à la maison.

L'information se fera par adresse mail académique. Il y a également le CNED avec « ma classe à la maison » dès que l'ensemble sera ouvert pour toutes les académies.

Cette situation va conforter l'expertise de nos enseignants.

Des ressources vont être envoyées aux écoles pour les imprimer et les donner aux enfants.

Pour les écoles qui souhaitent se réunir, les personnes à risque ont un certificat médical stipulant qu'elles ne pouvaient travailler dans les conditions actuelles. Les PE qui viennent sont ceux qui peuvent venir.

Pour l'instant pas d'arrêté préfectoral. Les écoles sont fermées aux élèves. Chacun peut se rendre ou non à l'école. Il n'y a pas d'obligation pour le moment.